

Bulletin d'adhésion

A renvoyer à ADABio Autoconstruction – ZA des Papeteries – 38140 RENAGE accompagné d'un chèque du montant de la cotisation.

Nom et prénom ou raison sociale:

.....

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable: Fax :

Email : Utilisation Très fréquente ; fréquente ; rare

Mode de production biologique : oui / non (rayer les mentions inutiles)

GRILLE TARIFAIRE 2012-2013

Je suis déjà membre du réseau FNAB* (ADABio, ARDAB,...)	Je ne suis pas membre du réseau FNAB
<input type="checkbox"/> Cotisation simple : 50€ <input type="checkbox"/> Personne morale (GAEC, EARL, etc.), plus de deux associés exploitants : 110€ <input type="checkbox"/> Cotisation soutien : 50€ + =€ <input type="checkbox"/> Cotisation soutien, personne morale : 110€+..... =€	<input type="checkbox"/> Cotisation simple : 110€ <input type="checkbox"/> Cotisation personne morale plus de deux associés exploitants : 150€ <input type="checkbox"/> Cotisation soutien : 110€ + :€ <input type="checkbox"/> Cotisation soutien, personne morale : 150€+..... =€

Une cotisation d'un montant de 20€ est possible pour les cotisants de solidarité auprès de la MSA ou les personnes bénéficiant du dispositif AGRIDIF, sur présentation d'un justificatif.

Pour tout cas particulier ne figurant pas dans la liste ci-dessus, merci de nous contacter

*Joindre un justificatif d'adhésion à une structure FNAB

Fait à, le

Signature

Vous trouverez au dos de cette page un extrait des statuts de l'association. Les statuts complets vous seront envoyés sur simple demande écrite (email ou courrier)

Extrait des statuts

Article 5 : Moyens d'actions

ADABio Auto-construction travaillera activement à la construction d'une SCIC (ou de toute autre structure juridique adéquate) dédiée à l'auto-construction, et explorera pour cela le champ de l'économie sociale et solidaire pour la construction d'un plan de financement et la mobilisation de ressources expertes adaptées.

Parallèlement à ces travaux, et pour la réalisation complète de son objet, *ADABio Auto-construction* met à la disposition de ses adhérents les moyens suivants :

- Conduite d'études (techniques et juridiques) ;
- Construction de tutoriels, fiches techniques ou réglementaires, destinés à accompagner la pratique d'auto-construction ;
- Participation à la mise en place de formations ;
- Mise en place de commandes collectives de matériaux et d'accessoires ;
- Promotion de l'activité auto-construction ;
- Recherche et mise en place de partenariats sur l'activité auto-construction ;
- Toute autre activité permettant d'atteindre les buts évoqués dans l'article 2.

Pour la mise en œuvre de ces moyens, *ADABio Auto-construction*, au-delà de la participation active de ses adhérents bénévoles, fera appel à des prestataires désignés par le CA ou le bureau de l'association. Les prestations pourront se faire sous convention, et feront obligatoirement l'objet de facturations.

Seuls les membres de l'association (conditions d'adhésion précisées dans l'article 7), à jour de leur cotisation, pourront accéder aux activités proposées par celle-ci.

Le Conseil d'Administration de l'association :

Monsieur Matthieu DUNAND, **Président**
Monsieur Joseph TEMPLIER : **Trésorier**
Monsieur Baptiste LE ROUX, **Secrétaire**
Monsieur Cyril LORREARD, **Vice-secrétaire**
Monsieur Pascal PIGNERET, **Administrateur**
Monsieur Adrien COCHET, **Administrateur**
Monsieur Gilbert PERRIN, **Administrateur**
Monsieur Franck VUILLERMET, **Administrateur**
Monsieur Cyprien DELISLE, **Administrateur**